

## 4 - Modification des statuts de la CAGB

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Le Conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui porte sur les points suivants :

### 1 - Compétence Économie

- Ajout de la compétence : **«Soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à travers des actions d'intérêt communautaire»**

- Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux : **«Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très haut débits de télécommunication d'intérêt communautaire.**

*Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à l'attention des **entreprises, administrations, scolaires et du grand public**».*

### 2 - Compétence Sport

- Ajout de la compétence : **«Soutien aux clubs sportifs de haut niveau».**

### 3 - Compétence Habitat

- Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage :

**«Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage)**

**Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique)».**

- Suppression de la compétence «Elaboration et suivi d'un observatoire du logement».

### 4 - Compétence Environnement

- Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :

**«En matière d'énergies renouvelables :**

**- Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,**

**- Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire»**

- Ajout de la compétence :

**«Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique».**

### 5 - Compétence Transports

- Modification de la compétence Transports urbains :

**«Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code».**

## 6 - Compétence Politique de la Ville

- Modification de la compétence Politique de la Ville :

**«En matière de politique de la ville dans la communauté :**

- **élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
- **animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;**
- **programmes d'actions définis dans le contrat de ville».**

## 7 - Autres modifications statutaires

- Suppression de la compétence : *«Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT».*

- Au sein de l'article 1 «composition et dénomination», les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016**.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB telle que détaillée ci-dessus et à approuver les statuts ainsi modifiés.

**«M. LE MAIRE :** On en reparlera à l'Agglomération aussi, c'est pour simplement ajouter dans les compétences au niveau de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des actions d'intérêt communautaire dans le domaine du sport pour permettre le soutien aux clubs sportifs de haut niveau. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les statuts modifiés.

Mme PRESSE, M. CURIE, Mme ROCHDI et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.*